

# **DOMINION ICE COMPANY**

**JOS. BERNIER, | G. DESTROISMAISONS,**

*Président.*

*Secrétaire.*

**FABRIQUE,  
GLACIÈRE  
& BUREAU :** } **COIN DES RUES  
ST-JEAN ET STE-EMELIE**  
à St-Henri de Montréal.

## **PROCÉDÉ NOUVEAU INTRODUIT DANS LA PRODUCTION DE LA GLACE**

Nous offrons aujourd'hui au public ce qu'il désire avec raison depuis si longtemps : une glace **pure et salubre**. Par des moyens mécaniques dont la combinaison et l'application pratique sont devenues notre droit breveté, nous sommes parvenus à produire une glace qui possède à un très haut degré ces deux qualités si désirables.

Notre glace, c'est l'eau même de l'aqueduc de Ste Cunégonde qui, après avoir été clarifiée et filtrée, est amenée dans un immense bassin où elle gèle à ciel ouvert. Après congélation, cette glace est immédiatement emmagasinée. C'est donc pour ainsi dire, sous nos yeux, sous notre surveillance immédiate et constante, et à l'abri de toute souillure, que se produit cette glace, que nous mettons maintenant sur le marché, et qui remplit toutes les conditions voulues de **propreté, de pureté et de salubrité**.

Au reste, pour la sécurité publique, nous avons soumis l'ensemble de nos procédés à l'autorité compétente, et nous sommes heureux de reproduire ici le certificat dont nous a honoré le Conseil Provincial d'Hygiène, en sa séance du 17 Octobre 1889 :

*Résolu* :—Que le Conseil Provincial d'Hygiène, après avoir pris connaissance des plans et modèles soumis par M. G. DesTroismaisons pour la fabrication de la glace, et après avoir entendu le rapport de M. l'Inspecteur d'Hygiène sur les procédés de cette fabrication, est unanime à leur donner son approbation.

*Notre Glace est Belle, Pure et Salubre.*

**La Meilleure Glace actuellement sur le Marché.**

## **DOMINION ICE COMPANY.**

Pour toutes correspondances, adressez à :

**G. Des TROISMAISONS,**

*Secrétaire.*